**Convention de collaboration n° ………………….**

**établie entre hub.brussels et xxxx (nom de la Chambre de commerce)**

Entre :

ABAE, Agence Bruxelloise pour l’Accompagnement de l’Entreprise

représentée par Philip Feytons., ayant délégation de signature,

et : ………………………………………………………………………………………(nom chambre ou club)

représentée par……………………………………………………………………….…………………………,

Il est convenu ce qui suit :

***Article 1 : Objet***

La présente convention a pour objet d’établir la collaboration entre la Chambre de commerce ou le Club d’affaires belge à l’étranger avec hub.brussels.

***Article 2 : Collaboration***

La Chambre de commerce ou club d’affaires belge établi à l’étranger ou en Belgique s’engage à organiser durant la période couverte par la présente convention des actions ayant un impact positif dans le soutien des entreprises bruxelloises, dans le(s) pays concerné(s).

Préalablement à la signature de la présente convention, hub.brussels recueille l’avis de l’Attaché économique et commercial pour le(s) pays concerné(s).

***Article 3 : Durée de la convention, évaluation et reconduction***

La convention est conclue pour une durée de trois ans.

Au terme des trois années, hub.brussels procède à l’évaluation des actions entreprises par la Chambre de commerce ou le Club d’affaires belge à l’étranger et propose à la Chambre ou au Club d’affaires de reconduire ou non la présente convention, en tenant compte des actions qui seront entreprises dans les trois années suivant la date de la reconduction.

***Article 4 : Modalités de rupture***

hub.brussels met fin à la présente convention, dès que les conditions visées à l’article 2 ne sont plus respectées. Dans ce cas, hub.brussels en informe sans délai le bénéficiaire et BEE, via un courrier ou un email précisant les motifs de rupture de la convention et la date à laquelle il y est mis fin.

La Chambre de commerce ou le Club d’affaires belge à l’étranger peut mettre fin à la convention à tout moment par courrier ou par email.

Fait à ………………………., en deux exemplaires le……………………………….., chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour hub.brussels, Le bénéficiaire,